

**CIBLE**

S.I.D.

**L**e Conseil des Ministres du 13 janvier a adopté deux projets de loi relatifs au financement des activités politiques. Nous avons trop souvent attiré l'attention sur cette question pour ne pas nous réjouir de voir enfin retenu le principe d'un contrôle et d'une limite dans un domaine particulièrement obscur, même si certaines modalités laissent à désirer.

Il faut cependant regretter que le gouvernement montre comment tourner la loi, au moment même où il dépose ses projets. Les belles et grandes affiches placardées dans la région parisienne et les messages télévisés qui vantent l'action du gouvernement ne sont pas payés par le RPR mais par le Service d'information et de diffusion, qui dépend du Premier ministre et qui est alimenté par de l'argent public. C'est donc le contribuable qui paie (19 millions) une opération de propagande électorale... Dans ce domaine aussi, il y aurait lieu de mettre un terme aux excès des gouvernements successifs.

Nationalité

## Devenir Français ?



Présidentielle

**Début de campagne**

(p.12)

Libéralisme

**Fin d'un consensus**

(p.4)

M 2242 - 485 - 11,00 F



Minitel

# Les pouvoirs du roi

▼ Si la monarchie était établie en France, de quels pouvoirs disposerait le souverain selon vous ?

Nous pensons que l'actuelle Constitution assure un bon équilibre entre le pouvoir du Président et celui du chef de gouvernement. Pourquoi ne pas garder cet équilibre dans une monarchie ? Il nous paraît certain que le chef de l'Etat doit laisser agir le gouvernement qui a été démocratiquement élu. Mais dans un pays comme le nôtre, il doit aussi conserver son domaine propre: principes généraux de la défense et de la politique étrangère, garantie apportée à l'unité du pays, défense des principes fondamentaux de justice et de liberté.

▼ A qui reviendrait l'initiative d'appuyer sur le « bouton » nucléaire en cas d'agression contre notre pays ?

Incontestablement cette décision reviendrait au roi, comme actuellement elle revient au Président de la République. Dans ce domaine particulièrement, la responsabilité de la décision, qui doit être rapide, ne peut réellement se partager.

▼ En admettant que la royauté soit au pouvoir, faudrait-il ins-

Ainsi que nous l'avons déjà fait plusieurs fois, nous avons sélectionné ici quelques questions posées à notre service minitel. Rappelons à nos lecteurs que notre service questions/réponses est à leur disposition 24 heures sur 24. Il leur suffit de taper 36.15 AGIR\*NAR.

tituer un conseil du royaume ? Quel serait ses pouvoirs et ses attributions ?

Nous nous sommes toujours refusés à établir un « projet constitutionnel » qui dans l'état actuel des choses, ne serait qu'une pure construction intellectuelle. Aujourd'hui l'instauration de la monarchie ne peut se concevoir qu'à partir de nos institutions actuelles. Ce sont elles qui serviraient de base à la monarchie restaurée. Leur évolution future dépendrait à la fois de la pratique institutionnelle nouvelle qui s'établirait et de la volonté des Français de voir évoluer leur loi fondamentale.

▼ Le roi aurait-il la possibilité de révoquer les ministres qui ne lui plairaient pas ?

Non, pas plus qu'aujourd'hui il ne le pourrait. Mais l'existence d'un arbitrage permanent permettrait de rééquilibrer les pouvoirs à l'intérieur de l'exécutif comme entre l'exécutif

et le législatif. Le Premier ministre pourrait pleinement exercer ses attributions sans craindre le chef de l'Etat, et le Parlement retrouverait ses droits qui sont allés en se réduisant.

▼ Le roi ne devrait-il pas recréer des Parlements régionaux dans le cadre d'une décentralisation qui restaurerait les anciennes provinces ?

Pour nous la monarchie n'est pas un « prêt-à-porter » et nous n'avons jamais voulu établir à l'avance les réformes qu'aurait à accomplir la monarchie restaurée. Cependant il est certain, d'une part, que la décentralisation est utile au bon fonctionnement de la démocratie -et nous nous félicitons des premiers pas accomplis en ce domaine par le précédent gouvernement-, d'autre part, que la tradition de la monarchie capétienne est celle de la diversité dans l'unité. Le pouvoir royal s'est toujours montré dans le

passé respectueux des langues, des cultures et des autonomies locales. Le comte de Paris a, pour sa part, toujours souhaité que soient développées et approfondies les représentations régionales et locales.

▼ De quoi vivrait le roi et sa famille ? Les Français accepteraient-ils de payer des impôts pour la couronne ?

Tout comme le Président de la République aujourd'hui, le roi émargerait au budget de l'Etat et disposerait d'une liste civile. Rien ne changerait donc sur ce plan avec la situation actuelle. Donc rassurez-vous: pas d'impôts supplémentaires !

▼ Quel serait le rôle de la famille royale et du prince héritier ?

Traditionnellement dans la monarchie française (sauf cas particulier de la régence en cas de minorité du roi), la famille royale ne joue aucun rôle particulier. Quant au prince héritier sa tâche est essentiellement d'acquiescer la formation nécessaire pour pouvoir remplacer son père le moment venu.

36.15 AGIR\*NAR

royaliste

SOMMAIRE: p.2: Pouvoirs du roi - p.3: Toubon couche d'or - Iraniens - p.4: Fin de consensus - p.5: Le couple France-Allemagne - p.6/7: Nationalité: Début de sagesse - Immigrés, Islam et nous - p.8: Moulay Isamil et Louis XIV - Durs et mous - p.9: Crime contre l'humanité - p.10: Médecins du monde - Nouvelle vague - p.11: Action royaliste - p.12: La campagne en arrière-plan

REDACTION - ADMINISTRATION  
17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris  
(1) 42.97.42.57  
Directeur de la pub.: Yvan AUMONT  
Comm. Parit. 51700 - ISSN 0151-5772  
Diffusion NMPP - Imprimé en France

## bulletin d'abonnement

Je souscris un abonnement de trois mois (60 F), 6 mois (115 F), un an (190 F), de soutien (350 F) \*  
(\*) Encadrez la formule de votre choix

NOM: ..... Prénom: .....

Adresse: .....

Profession: ..... Date de naissance: .....

ROYALISTE, 17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris - CCP 18 104 06 N Paris

## Recherche

# L'avenir sacrifié

**J**ean-Claude Pecker, président du Conseil National de la Culture Scientifique et technique, a remis sa démission au ministre de la Recherche car il voyait «s'enliser les efforts poursuivis: (...) manque de directives gouvernementales, budget trop serré et système de gestion trop lourds. (...) «la politique actuelle me semble lourde de menaces, ajoute-t-il, au jour le jour, on règle la rentrée scolaire ou l'on répond à des étudiants en médecine en grève... De tout cela, l'avenir semble dramatiquement absent» (1).

Pour J.-C. Pecker «le drame, c'est qu'on ne peut parler de culture scientifique en terme de profits et que l'avenir de la nation ne se privatise pas». Ces propos sévères sont justifiés par l'état de plus en plus désastreux du budget de la Recherche (2). «On ne mesurera jamais l'aide fournie aux disciplines fondamentales et à leur diffusion en termes de rendement immédiat. Les industriels réserveront leur aide aux branches intervenant directement dans leur domaine de développement. Et dans vingt ou cinquante ans notre pays souffrira de cette politique à courte vue. Sur ce chapitre, la démission de nos gouvernants, plus soucieux d'équilibre budgétaire ou de stabilité politique, est grave, qui refusent de reconnaître le caractère de service public nécessaire à la diffusion de la Culture Scientifique et Technique dans son ensemble, sans rentabilité immédiate et pour jouer l'avenir».

Il y a là une remise en cause du libéralisme à la mode qui se passe de commentaire.

Frank LAFONT.

## Campagne

# Toubon bouche d'or

Les différentes composantes de la majorité font assaut de civilités. C'est pour mieux te manger mon enfant...

**T**out va vraiment pour le mieux. On a vu, début janvier, MM. Barre et Chirac manger de la galette en riant de toutes leurs dents. Puis Jacques Toubon a déclaré que son candidat ferait campagne dans un esprit majoritaire puisque barristes et chiraquiens ont tous la même idée de la France. Ces gestes et ces promesses n'abuseront pas grand'monde. Chacun sait qu'il ne s'agit pas d'une compétition amicale et que, dans l'affaire, les deux rivaux jouent leur carrière.

Cette situation n'est d'ailleurs pas nouvelle. Il y a sept ans, Jacques Chirac n'avait aucun intérêt à la victoire de Giscard d'Estaing, et le moins qu'on puisse dire est qu'il n'y avait guère prêté la main. La dissidence chiraquienne était d'ailleurs un bon calcul puisque, après une cure d'opposition, le chef du RPR s'est retrouvé en bonne place pour une nouvelle candidature. Hélas pour lui, le projet politique n'a pas été à la hauteur de la stratégie et c'est M. Barre qui a maintenant l'avantage.

A l'intérieur du camp majoritaire, trois facteurs poussent les candidats à se livrer à une guerre sans merci:

- celui arrivé en tête au premier tour sera, s'il est battu au second, le chef de l'opposition.

- cette position, enviable pour Raymond Barre, est nécessaire à la survie politique de Jacques Chirac. Le RPR a en effet affirmé son emprise, sur le plan politique mais aussi sur le plan économique et administratif, en évitant de la partager avec ses alliés libéraux. On se souvient de la colère de Raymond Barre lors de la constitution des noyaux durs des sociétés privatisées, qui ne laissait aucune



place à ses amis, ou encore de la manière expéditive dont a été remplacé un président de jury d'agrégation proche du CDS. On peut s'attendre à ce que les barristes ne fassent pas de cadeaux.

- plus grave encore: si les diverses composantes de la droite ont des caractéristiques sociologiques distinctes, les facteurs idéologiques n'ont pas la même force qu'à gauche. Au temps de l'union de la gauche, une défaite du P.S. n'entraînait pas un flot d'adhésion au parti communiste, et pendant longtemps les déconvenues de ce dernier n'ont pas entamé les fidélités. A droite au contraire, on a coutume de miser sur le gagnant présumé: Giscard contre Chaban en 1974, Chirac contre Giscard après 1981. Par conséquent, si Barre arrive en tête en mai prochain, le chef du RPR risque de passer à la trappe, tout comme celui qu'il y avait si tranquillement poussé il y a sept ans.

Conclusion: puisque Jacques Chirac a peu de chances d'être élu président de la République, il a, comme en 1981, objectivement intérêt à ce que François Mitterrand soit réélu. A droite on se récriera. A gauche on fera semblant de ne rien voir. Entre Barre et Chirac, la guerre est un effet de la logique.

Yves LANDEVENEC

## Droit d'asile

# Iranien

**L'**expulsion des Iraniens et leur assignation à résidence surveillée au Gabon fut une injustice: rien dans leur dossier ne justifiait la procédure d'urgence employée. Le droit d'asile, dont la France s'est toujours enorgueillie, implique accueil et protection des opprimés. Or l'expulsion des réfugiés iraniens a été faite au mépris de ce droit et sans même respecter les décrets que le limitent. Les principes fondamentaux du droit qui veulent qu'une sanction individuelle soit proportionnée à la faute, soit clairement motivée, et que son exécution puisse être suspendue tant qu'un recours est possible, si cela ne met pas la société en péril, avaient été bafoués.

La N.A.R. ne pouvait que dénoncer cette décision arbitraire, contraire à nos traditions, sans pour autant que notre attitude implique une sympathie quelconque pour l'organisation des «Moudjahidines du Peuple» dont l'idéologie et les pratiques relèvent d'un totalitarisme qui les discréditent à nos yeux (1).

La décision de M. Pasqua, cédant sans doute devant l'ampleur des protestations et la crainte de se voir désavoué par la justice, permet aujourd'hui à une partie des expulsés de rentrer en France. C'est la meilleure preuve que l'on puisse donner de l'inanité des charges qui leur étaient reprochées.

Souhaitons qu'à l'avenir les gouvernants de notre pays comprennent qu'il est de leur intérêt politique, en plus de l'intérêt international de la France, non seulement de respecter strictement les lois protégeant les libertés, mais tout simplement les principes fondamentaux de la morale.

Y.A.

(1) Pas plus que la N.A.R. n'était solidaire de la «bande à Baader» lorsqu'elle protestait jadis contre l'expulsion de Klaus Croissant !

(1) Le Monde du 16 décembre 1987.  
(2) Royaliste n°450 et 456.

## Figure

### Amédée d'Yvignac

**A**médée d'Yvignac, né le 21 décembre 1895, est mort le 1er janvier 1988. De ses origines modestes, des longues périodes de « vache enragée » qui ont jalonné sa vie, il n'avait conservé aucune amertume. Au contraire son christianisme militant y avait constamment trouvé de nouvelles forces, par le contact avec les plus humbles. Indissociable de son catholicisme, le royalisme d'Amédée d'Yvignac n'aura pas connu d'éclipse.

Le nom de d'Yvignac restera lié à la « Gazette française », un hebdomadaire fondé sous l'influence de Maritain et l'abbé Lallement, et qui tenta, de 1925 à 1930, de défendre les couleurs d'un catholicisme royaliste, malgré la condamnation de l'A.F. par l'Eglise. Puis d'Yvignac était devenu un journaliste parlementaire dont le grand professionnalisme et le réseau étendu de relations lui permit plus d'une fois d'être utile à la cause de la Monarchie.

Franc-tireur discipliné, anticonformiste fidèle, Amédée d'Yvignac avait une vision originale et subtile de la vie politique et du royalisme qui lui permit d'éviter bien des erreurs de jugement commises par ceux qu'il considérait pourtant comme ses maîtres. On nous annonce que les éditions Téqui pourrait publier dans quelques mois les mémoires de ce bon connaisseur de la vie parlementaire de la troisième et de la quatrième Républiques, de ce conteur plein de verve. Tous ceux qui l'ont connu, et tous ceux qui découvrent son nom aujourd'hui auront à cœur de se procurer l'ouvrage dont nous rendrons compte dès sa parution.

Frédéric AIMARD

« Le Lys Rouge » de février consacre plus de trois pages aux idées d'Amédée d'Yvignac.

## Libéralisme

### Fin du consensus ?

Alors que les principales places boursières s'attendent à un nouveau krach, certains gouvernements commencent à s'interroger sur les vertus du libéralisme.

**A**près les krachs boursiers des 19 et 26 octobre 1987, Wall street enregistrerait le 8 janvier dernier, une nouvelle baisse record. En fin de séance, l'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles perdait 6,8%. Pourtant, l'année 88 avait plutôt bien commencé. Depuis une semaine, le Dow Jones s'était maintenu au-dessus du seuil symbolique des 2000 points. Loin cependant de son niveau d'août 87, mais largement supérieur aux valeurs de ces derniers temps. Dans la foulée, le dollar, soutenu par les banques centrales des principaux pays industrialisés, affichait de bons résultats. Que s'est-il donc passé entre le 7 et le 8 janvier pour que les investisseurs perdent de nouveau confiance ?

Si l'on peut expliquer la chute rapide du 19 octobre par l'annonce d'un « déficit commercial étonnamment élevé, qui a poussé les taux d'intérêt vers de nouveaux sommets, et la proposition d'une législation fiscale qui a conduit à la chute des actions de nombreuses sociétés susceptibles de subir une « O.P.A. », ainsi que par l'influence des nouveaux instruments financiers (1), la baisse du début janvier ne peut s'expliquer que par la tension qui règne sur les marchés financiers, et les interprétations de petites phrases, qui a priori n'ont rien d'assassins. Aussi bizarre que cela puisse paraître, l'annonce d'une amélioration du chômage en décembre (tombé de 5,9% à 5,8%) a été mal comprise par les cambistes qui ont vu dans ce chiffre, dont se satisferaient les autorités françaises, une augmentation de la demande, donc



des importations et une aggravation du déficit extérieur. Alors que le résultat dans ce domaine précis n'a été rendu public que le 15 janvier.

En attendant donc le prochain krach, des voix s'élèvent aujourd'hui outre-Atlantique pour dénoncer les travers du libéralisme. Il ressort en effet du rapport Brady, demandé par le président Reagan, qu'il est urgent de « *re-réglementer* ». Les mécanismes du marché n'ayant pas pu fonctionner correctement, il faut, précise ce rapport, que des « disjoncteurs » soient mis en place pour éviter les trop grands écarts entre les cours. En France, E. Balladur a créé une commission chargée de réfléchir sur « *les forces et les faiblesses de l'organisation des marchés à terme et des marchés d'option* », et sur l'influence des outils informatiques sur le marché boursier. Il était temps de s'apercevoir des effets néfastes du libéralisme économique. Encore une déchirante révision culturelle à venir...

Patrice LE ROUE

(1) Rapport Brady.

## Prague

### Changement ?

**L**e départ, apparemment soudain, de Gustav Husak, de la fonction du premier secrétaire du Parti communiste tchécoslovaque, annoncé le 16 décembre, et son remplacement par Milos Jakes est considéré par beaucoup en Tchécoslovaquie comme un changement purement biologique d'un exemplaire d'une même espèce pour un autre, relativement mieux conservé.

Milos Jakes est en effet un exemplaire type de l'« *apparatchik* ». Il porte notamment la responsabilité des purges gigantesques dans le Parti et l'élite intellectuelle du pays au début des années 70, en particulier celles des communistes réformistes. Cela compromet aujourd'hui les velléités de ces derniers de réapparaître sur la scène publique. Surtout cela permet de considérer la récente conversion de Milos Jakes au gorbatchévisme comme le coup de théâtre d'un serviteur docile et totalement dépendant de l'appui de Moscou, un coup de théâtre qui ne convainc personne : aujourd'hui tout le monde dans les pays satellites est bien obligé de prêcher une « *perestroïka* » et d'intégrer son vocabulaire au langage de bois local.

Les niaiseries débitées par M. Jakes montrent bien à quel point le groupe au pouvoir en Tchécoslovaquie manque d'équipe de rechange : après avoir rompu avec la société par une pacification sociale sans précédent, il se retrouve maintenant dans un isolement croissant et une perte totale de crédibilité. Il ne lui reste qu'à végéter de jour en jour moyennant un discours presque fantasque, fait d'un mélange absurde du contre-réformisme, sa seule source de légitimation, et du réformisme gorbatchévien.

Martin HYBLER

## Défense

# Le couple France-Allemagne

Célébrer le 25<sup>ème</sup> anniversaire du traité de l'Elysée implique que l'on réfléchisse à ce qui l'avait vidé de son sens au départ, en matière de Défense. Etant donnée la place de la RFA dans l'OTAN, jusqu'à quel point nos doctrines stratégiques peuvent-elles s'accorder avec celles de nos alliés ? C'est la même question qui est posée par l'institution d'un conseil de défense et de sécurité entre les deux pays. L'idée d'un conseil est celle d'une autorité politique au plus haut niveau de décision, celui du chef de l'Etat en France et du Chancelier en Allemagne, dépassant les concertations entre ministres et haut-fonctionnaires. Il doit donc s'agir d'abord d'un projet politique à partir duquel seront définies une stratégie et une tactique, que ce soit au plan des armements ou du désarmement, c'est-à-dire de l'action diplomatique. L'ordre des facteurs est enfin remis sur ses pieds.

L'Allemagne insiste sur la compatibilité avec l'organisation intégrée. Le secrétaire d'Etat à la Défense, M. Lothar Ruehl, a écrit pour la revue de l'OTAN un article sans aucune ambiguïté à cet égard. Les avocats de notre retour dans l'organisation militaire sous couvert d'harmonisation s'alignent en fait sur ce point de vue (1).

Or la France, par sa sortie de l'organisation, avait entendu tirer la conclusion de son accession à un statut international qui lui était propre, celui de puissance nucléaire de plein exercice ayant des responsabilités en Europe et hors d'Europe. La dissuasion ne peut en effet se partager géographiquement. L'accord INF a mis l'accent sur le rôle joué par les seules armes qu'on retirait mais l'Allemagne doit-elle oublier que la dissuasion est globale ?

**Au moment où l'on commémore le traité franco-allemand de 1962, des voix s'élèvent prônant la réintégration de la France dans l'OTAN (1). Il n'est pas inutile, pour leur répondre, de réfléchir aux conditions nécessaires à une possible coopération militaire franco-allemande aujourd'hui.**



■ 1966 : De Gaulle retire la France de l'OTAN.  
1988 : Doit-on reviser cette position ?

Comment se fait-il par exemple que nous ayons été les seuls à parler du retrait des SS20 d'Asie ?

L'idée du général de Gaulle dont on cherche à détourner l'héritage était de se faire reconnaître ce rôle par les Américains en demandant à être associé aux consultations globales, ce qui impliquait, si elles devaient avoir lieu dans l'alliance, d'étendre le champ de celle-ci au monde.

On n'a pas réfléchi à la coïncidence des dates: la lettre de de Gaulle à Eisenhower est du 14 septembre 1958. Le même jour, de Gaulle accueille spectaculairement Adenauer dans sa maison de Colombey-les-deux-Eglises, scellant la réconciliation franco-allemande qui serait institutionnalisée cinq ans plus tard dans le traité de l'Elysée.

Les choses semblent se présenter sous un meilleur jour aujourd'hui qu'alors pour ce qui concerne les relations franco-américaines. Washington reconnaît la contribution de notre force nucléaire à la dissuasion globale. Il conviendrait seulement d'en tirer les conclusions pour un nouveau dialogue franco-américain. C'est ce que veulent éviter ceux qui poussent à notre retour dans l'intégration, c'est-à-dire sous la loi commune.

Le principal adversaire à toute reconnaissance spéciale des Français et des Britanniques est l'Italie, pour la raison que ce serait consacrer une inégalité sur le continent. Faudra-t-il aussi pour lui complaire supprimer le siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU ?

Rentrer dans l'organisation veut dire encourager le duopole

américano-soviétique sur la planète. Les partisans de l'OTAN en appellent toujours à la prééminence américaine qu'ils jugent d'ailleurs constamment en deçà de leurs espérances. Mais il y a contradiction dans ces conditions à vouloir se limiter à l'Europe et à sous-estimer l'importance des autres champs géographiques pour les deux super-grands. S'il y a projet mondial et s'il y a dissuasion globale, il y a inégalité entre les puissances nucléaires et celles qui ne le sont pas; on ne peut pas sortir de là, OTAN ou pas OTAN.

Un conseil de défense franco-allemand n'a d'intérêt qu'à partir du moment où les rôles respectifs sont clairement reconnus et d'abord par les Etats-Unis. Si cela est acquis, le travail, trop tard ébauché pour les destins personnels de de Gaulle et d'Adenauer, peut enfin commencer. Il sera centré prioritairement sur la question allemande qui est au cœur de la tension est-ouest et la clé d'une possible détente. C'est en fonction d'elle que se pose la question du déséquilibre conventionnel et non l'inverse comme le voudraient ceux qui, comme Gorbatchev, brûlent les étapes.

A la condition de déjouer tous les pièges possibles, le conseil franco-allemand peut être une voie plus sûre vers une réelle détente que le retour dans l'organisation et les négociations sur le désarmement de bloc à bloc.

Yves LA MARCK

(1) Voir « Royaliste » n°484

On signalera dans la collection « Politiques et chrétiens » chez Beauchesne, le remarquable portrait d'Adenauer (1876-1967) par Joseph Rovin. On regrettera comme ce dernier que, à la seule exception de Kohl, la référence à Adenauer soit devenue si peu rentable politiquement en Allemagne, au profit de son ancien adversaire Stresemann qui revit sous les traits de Genscher.

## Nationalité:

# Début de sages

**Le rapport de la Commission sur la nationalité rompt avec la politique d'exclusion voulue par le gouvernement. Mais rien n'est encore acquis...**

**C**omme tant d'autres débats fondamentaux, celui sur la nationalité a été engagé par le gouvernement dans les pires conditions. Pour flatter l'opinion xénophobe, pour reprendre des voix à l'extrême droite, les plus durs ou les plus cyniques du RPR avaient décidé de donner droit aux fantasmes d'exclusion. D'où, en octobre 1986, un projet tellement inacceptable qu'il fut jugé négatif dans son ensemble par le Conseil d'Etat, puis un autre, à peine moins restrictif, qui suscita d'imposantes manifestations de rue auxquelles la Nouvelle Action Royaliste s'honora d'avoir participé.

Bien tardivement, le gouvernement s'aperçut qu'il s'était engagé sans réflexion dans une affaire dangereuse pour lui, et la Commission des «Sages» qu'il désigna eut pour première fonction de lui sauver la face. Mais cela ne signifie pas qu'il faille traiter ses analyses et ses propositions à la légère.

Les auditions télévisées avaient en effet montré l'intérêt majeur de ce rapport: pour la première fois depuis très longtemps, la question de la nationalité a été analysée sous tous ses angles et confrontée à l'expérience de ceux qui se sont heurtés aux ambiguïtés et à la complexité de notre droit. Tel qu'il est publié, le rapport des «Sages» constitue donc un document d'un intérêt exceptionnel pour tous ceux qui entendent réfléchir sur l'appartenance nationale.

Quant aux propositions de la Commission, elles suscitent une réaction nuancée. Comme le député RPR Michel Hannoun, comme le socialiste Gérard Fuchs, ancien président de l'Office national de l'Immigra-

tion, nous nous félicitons de l'esprit d'ouverture et du souci d'intégration manifestés par les «Sages» avec une unanimité d'autant plus significative que leur opinion initiale n'était pas convergente. Ainsi, l'historien Pierre Chaunu, d'abord favorable au droit du sang, s'est rallié avec enthousiasme à une politique d'intégration qu'il fait remonter à Henri IV. De fait, la Commission souhaite faciliter l'accession à la nationalité française, en multipliant les occasions de déclaration, en prévoyant une large information auprès des jeunes, et en obligeant l'administration à justifier ses refus de naturalisation ou de réintégration. Il faut cependant noter qu'elle a choisi de prendre en compte les arrêts d'expulsion dans la liste des cas d'opposition à la demande de nationalité, qu'elle a proposé l'allongement du délai de naturalisation par mariage (de six mois à un an) et, plus généralement, qu'elle a maintenu des procédures déclaratives qui limitent le principe de l'automatisme.

Enfin, il faut souligner que les «Sages» ont émis des propositions qui n'engagent ni le gouvernement ni la majorité. Celui-là s'estimera sans doute heureux de s'être tiré d'un mauvais pas et n'a plus le temps de mettre en œuvre les propositions. Celle-ci, qui survivra peut-être à l'élection présidentielle, pourrait détruire à coups d'amendements tout projet ou proposition de loi qui exprimerait ce qu'il y a de meilleur dans le travail de la Commission. Le combat pour l'intégration est loin d'être terminé.

Jacques BLANGY



## DEUX REACTIC

Harlem Désir a vivement critiqué le rapport des Sages. Pour lui, «le principe du *jus soli* est remis en cause et cela aboutirait à la marginalisation d'enfants qui n'ont pas d'autre pays que la France». L'animateur de SOS Racisme souligne en particulier que le rapport «n'a pas supprimé les incohérences de la législation actuelle, qui fait une différence entre les enfants d'Algériens, et ceux de Portugais ou d'Espagnols». Aussi se prononce-t-il pour le maintien du droit actuel.

Du côté de France Plus, le jugement est beaucoup plus positif. Dans l'entretien qu'il a accordé à «Libération» (9 janvier), Areski Dahmani souligne un certain nombre de progrès (temps de réflexion de cinq ans, obligation faite à l'administration de motiver ses refus de naturalisation), non sans émettre nombre de critiques et de réserves. En ce qui concerne les critères d'empêchement, le Président de France Plus n'est pas choqué par le fait qu'on retienne les condamnations pour crimes et délits liés au terrorisme

se

# Les immigrés, l'Islam et nous



## IS DISTINCTES

et aux atteintes à la sûreté de l'Etat. Mais, « pour les peines de prison ferme de six mois pour proxénétisme et trafic de stupéfiants, je suis plus nuancé. Quelque soit le délit commis, le jeune maghrébin présente rarement aux yeux de la justice des garanties de représentation suffisantes. Les magistrats le placent souvent en détention préventive pour des périodes parfois supérieures à six mois. Et les tribunaux couvrent généralement la durée de cette détention préventive pour ne pas désavouer les magistrats instructeurs. De plus en matière de stupéfiants, la confusion est fréquente entre trafic et utilisation ou détention ». Areski Dahmani relève d'autres « zones d'ombres » : « rien n'est dit sur le statut des enfants de moins de seize ans » et « on a du mal à voir qui va pouvoir bénéficier de la procédure de naturalisation, alors qu'en théorie aucun étranger ne peut entrer en France depuis 1974 ». En somme, « ce texte est un très bon document de réflexion pour tout candidat aux présidentielles » mais ne représente pas un élément décisif.

**A** la xénophobie, il fallait réagir. Il fallait réfuter ses grossières exclusives, il fallait publiquement contrer les démagogues qui n'eussent pas rechigné - contre une urne de lentilles ! à brader notre Code de Nationalité dans une réforme hâtive et unilatérale. Contre le repliement pseudo-patriotique, il fallait témoigner de la vitalité des liens humains, des solidarités réelles ou tout simplement des camaraderies de jeunesse qui rendent intolérable toute discrimination au nom de l'origine et du sang.

Ce combat de l'éthique a été livré à partir de références diverses : de la mystique chrétienne à celle des droits de l'homme, des traditions rectrices du royaume de France aux sensibilités conviviales les plus contemporaines. Et il était beau - n'en déplaise à M. Le Pen - que ce *consensus* prît corps dans la « petite main » de Fathma qui symbolise justement entre l'Islam et la Chrétienté l'une des connections secrètes : la protection maternelle et mariale, une bénédiction entre frères...

### L'ampleur de la question

**L**e pouvoir politique a-t-il perçu ces signes ? S'est-il incliné par seul opportunisme ? J'inclinerais à penser que les rapports rendus par la Commission des Sages au terme de ses remarquables auditions publiques lui ont tout bonnement révélé l'ampleur de la question posée, et les contradictions qu'une réforme bâclée ne manquerait pas de rendre explosive.

Qu'on ne croie pas pour cela le combat terminé : le travail politique, au contraire, commence.

Car on ne pourra plus long-

temps se satisfaire, ni de charges polémiques, ni des arguments tranquillissants qu'on leur oppose. S'il n'y a pas tragédie nationale, invasion, subversion et autre scénarii de genre paranoïaque, il n'y a pas non plus idylle et convergence, intégration garantie et unanimité croissante. La réalité actuelle des communautés immigrées dans leur rapport avec la France est inconfortable, déconcertante et rebelle à toute simplification. Encore peut-on tenter de la connaître par l'intérieur, comme Gilles Kepel (1), et se donner au moins une grille mentale pour patiemment la déchiffrer.

Le problème de l'assimilation ne se pose vraiment que depuis qu'en 1974 les immigrés ont pris conscience du caractère irréversible de leur implantation. A partir de là, la problématique de leur tendance, positive ou non, à l'intégration éclate en autant de cas qu'il y a de pays d'origine (Maghreb, Afrique occidentale, Turquie, Moyen Orient) et de politiques différentes entre leurs Etats et la France. Car ils sont, ces citoyens en transition, encore fortement liés à leur terre natale, et cependant déjà dissidents des régimes souvent dictatoriaux qui y sévissent. Dans cet écart réside une fragilité qui peut les désigner pour des actions en marge, ou au contraire stimuler leur assimilation.

A cela s'ajoute l'Islam, religion dominante et pourtant insaisissable en tant qu'institution, tant par sa structure non-hiérarchique qu'en raison de l'influence que chaque Etat arabe tente de continuer d'exercer par son truchement ; mais, surtout, par la crise spirituelle et culturelle que traverse actuellement la religion du Prophète.

De la dévotion communautaire et militante de la *jama'at al tabligh* à Belleville au culte officiel de la Mosquée de Paris concédée depuis peu à l'Etat algérien qui en nomme le recteur, de l'activisme khomeyniste au mysticisme néo-guénonien, il est bon d'avoir perçu aussi bien le fond commun que les spectaculaires divergences.

### Le rôle de l'Islam

**Q**ue pourtant l'Islam soit devenu en même temps que menace de déviance le plus efficace moyen d'intégration dans l'espace français n'est pas qu'un paradoxe. L'identité nationale perdue se transfuse dans la conscience religieuse pour affronter le choc d'une société étrangère, matérialiste, individualiste et païenne.

Et c'est en « croyants » que ces immigrés interpellent la société française, la maudissent parfois, et se sentent peu à peu incorporés en elle.

Le procès qu'ils nous font n'est pas si différent de celui que les paysans prolétaires du siècle dernier, envahissant les faubourgs ouvriers, intentaient en leur cœur aux terribles Babylones de l'ère industrielle. Mais les « banlieues de l'Islam » étendent notre procès à l'aire méditerranéenne et remontent en appel jusqu'àuprès d'Abraham, notre père commun.

Plus on affrontera honnêtement les durs problèmes sociaux, politiques et culturels que pose leur présence, plus nous serons sommés de désigner ce qui - étant sacré pour nous - méritera de l'être à leurs yeux.

Luc de GOUSTINE

(1) Gilles Kepel - Les banlieues de l'Islam - Seuil : 139 F franco.

Rois

# Moulay Ismaïl et Louis XIV

« Les grandes âmes seules connaissent le mérite des grandes âmes » (Lettre de Moulay Ismaïl à Louis XIV).

■ Meknès : le « Versailles » marocain de Moulay Ismaïl.



**S**i les Français savent que le Roi Soleil entretenait des relations avec la Sublime Porte - Molière et son grand « Mamamouchi » ont immortalisé le côté exotique de la chose - ils ignorent généralement les ambassades échangées avec le Maroc de l'époque. Certes, ceux de nos compatriotes qui ont visité Meknès se souviennent peut-être de l'infatigable bâtisseur que fut le Sultan. Michel Jobert, dans la préface qu'il a rédigé pour l'ouvrage de Younès Nékrouf, rappelle ce trait à juste titre.

Le parallèle dressé par le professeur et diplomate chérifien n'est pas hasard. Comme à Louis XIV, les historiens européens accordent généralement à Moulay Ismaïl, outre son œuvre de bâtisseur, une grande clairvoyance politique, servie par des talents d'organisateur et de guerrier. Comment lui dénier cela quand il a, dans une large mesure, pacifié et unifié son pays. On lui reconnaît également volonté, courage, force et adresse, prestance et même une piété accordée à son temps. Mais c'est pour s'attacher ensuite à son orgueil, sa cupidité et, surtout, sa cruauté. Younès Nékrouf sous-estime peut-être les défauts du personnage, mais il fait certainement œuvre d'historien en recoupant les sources et en ne s'en tenant pas aux seules relations des religieux ou anciens captifs euro-

péens. Il met les faits en perspective.

D'une part le Sultan ne recourt pas seulement à la violence: la soumission des Aït-Idrassen prouve qu'il sait faire preuve de clémence et utiliser, au besoin, l'arme économique. D'autre part le mélange de raffinement et de cruauté est propre à l'époque. Après tout, sur les galères royales, on ne se souciait pas vraiment d'humanisme... Nos mentalités contemporaines qui, Dieu merci, ont évolué, permettent mal de juger les mœurs du 17<sup>ème</sup> siècle.

Par ailleurs, ce souverain tout puissant sait, parfois, tolérer la critique. Ainsi de la remontrance d'Hassan Al-Yoûssi (un oulamâs, ou docteur de la loi) qui rappelle, en citant avec impertinence Aristote, que trois obligations pèsent sur le roi: «*La première est de recueillir les impôts et de les dépenser d'une façon juste. La seconde est d'organiser la guerre sainte pour faire triompher la parole de Dieu...* (c'est un religieux qui parle !) *La troisième consiste à faire rendre justice à l'opprimé contre l'opprimeur...* ». Tant il est vrai que les conditions de la légitimité ne sont pas si différentes d'un royaume à l'autre...

Alain SOLARI

Younès Nékrouf - Moulay Ismaïl et Louis XIV - Ed. Albin-Michel, prix 150 F franco.

Bizarre

# Les durs et le doux

La critique de la «soft-idéologie» pourrait être amusante. Celle-ci est médiocre, malhonnête et inquiétante par ce qu'elle suggère.

**M**ettre en boîte les intellectuels à la mode ? Pourquoi pas... L'exercice, classique, a donné d'excellents pamphlets, comme celui de François George sur Lacan ou le désopilant «Barthes sans peine» de Bon et Burnier. L'ouvrage de F.B. Huyghe et P. Barbès (1) n'est pas de cette veine. Là où l'on croyait rire, on peine à suivre l'enfilage des banalités. Et l'étrillage annoncé dans le titre se réduit à un ensemble de procédés polémiques plus ou moins bien liés.

Qui sont les doux idéologues visés ? Mais bien sûr B.H. Lévy, Glucksmann, Ferry et Renaut, Finkielkraut et Harlem Désir - tous mis dans le même sac ce qui est déjà une erreur de taille. Regrettant le bon vieux temps de Sartre, d'Aron et d'Althusser, nos auteurs dénoncent à longueur de pages la «mollesse» de la nouvelle vague intellectuelle, ses complaisances consensuelles, son moralisme facile, son goût de la publicité.

La critique, sans surprise et vite lassante, se fait ici au prix d'une double réduction. Réduction du milieu brocardé aux personnalités les plus en vue, dans l'oubli des auteurs qui sont proches ou qui influencent les prétendus «soft idéologues» mais qu'on ne peut accuser de facilité: ainsi Furet, Louis Dumont ou Lévinas... Réduction aussi des ouvrages dénoncés à quelques citations ou à des analyses grossières. Passer sous silence le fait que tel auteur est spécialiste de Kant ou de Fichte, et tel autre familier des moralistes classiques permet de ri-

caner à bon compte. On peut refuser le Descartes de Glucksmann ou récuser les thèses tocquevilliennes, encore faut-il dire pourquoi et au nom de quoi. Quand Finkielkraut attaque Lipovetski, quand Ferry et Castoriadis débattent de l'individualisme, c'est à partir de positions claires, d'analyses explicites. Les médiocres coups portés à la prétendue «soft-idéologie» viennent au contraire de bretteurs masqués: pas de références précises, pas de pensée exprimée qui fonderait jugements et condamnations mais un triste travail de dénigrement.

Qui voudrait en savoir plus sur ces deux polémistes se reportera aux pages 34 à 38 de leur livre, où se trouvent favorablement présentés ceux qui croient encore à de «grandes entités» comme la classe ou la nation, entendez les communistes et les électeurs du Front national. Comme Huyghe et Barbès ne sont manifestement pas marxistes, il y a lieu de s'interroger. Cela d'autant plus qu'ils nous avertissent en conclusion que la «soft idéologie» sera balayée par la dure réalité des «ghettos ethniques et économiques», du «choc Nord-sud» et des «masses du tiers-monde qui ont vingt ans en moyenne». Il serait surprenant que nos auteurs soient disciples de Khomeiny. Dès lors, quelle marchandise invouable tente-t-on de faire passer en contrebande ? On craint de trop bien deviner.

B. LA RICHARDAIS

(1) La Soft-idéologie, Laffont 1987, prix franco: 95 F.

# Le crime contre l'humanité

Gérard Leclerc



**L'**oubli est une grande tentation pour l'esprit et pour la sensibilité, surtout lorsqu'il permet de se dégager du poids de misère et de cauchemar que traîne l'humanité. Sans doute, est-il légitime, lorsqu'il s'applique à ne pas reconduire des querelles inutiles ou même à permettre à des repentis de retrouver une place au sein de la société. L'amnistie est donc une pratique nécessaire, équitable, humaine. Il est cependant un cas où l'effacement juridique de la faute commise est une atteinte absolue au droit. C'est celui où il permet à la conscience de se dérober à elle-même et du même coup de s'abolir dans une négation fatale. Depuis le procès de Nuremberg, on a donné à cette exception absolue une dénomination précise: **crime contre l'humanité**.

La caractéristique qui s'attache juridiquement à ce type de crime est de ne pas être amnistiable. On peut faire jouer le droit de prescription pour des crimes de guerre, si odieux soient-ils. C'est impossible pour les crimes contre l'humanité, sauf à abolir, encore une fois, toute notion de droit. Mais il ne faut pas se méprendre sur le sens de ce crime que l'on risque de perdre à vouloir étendre son acception. André Frossard fit sur le sujet, une intervention remarquée au procès Barbie, qu'il reprend dans un petit livre dont la nécessité n'échappera à personne.

Un arrêt de la cour de cassation préalable à ce procès de Lyon avait malheureusement étendu le crime contre l'humanité, pour faire droit aux requêtes d'associations d'anciens résistants, aux adversaires de l'Etat coupable d'abominations *« quelle que soit la forme de leur opposition »*. Cette extension a pour effet de dissoudre la nature spécifique du crime visé. Pour se faire comprendre, André Frossard a recours aux souvenirs les plus émouvants de son séjour au Fort de Montluc qu'il a rapportés dans un autre livre poignant (*La Maison des otages* - Fayard).

Dieu sait si son séjour en prison fut horrible et s'il garde la mémoire de tous ses compagnons, littéralement martyrisés: *« Mais je sais qu'aucun d'eux, ni Vologe, ni Renaut, ni Gainsburger, ni un seul des humbles martyrs de la Barque n'eut comparé son sort à celui de cette jeune mère qui traversait la cour de l'École de santé, son bébé dans les bras, vêtue à l'orientale avec sa robe qui lui tombait sur les talons, et ce long voile qui était déjà son linceul. Tous nos malheurs relevaient de la guerre, de ses cruautés aggravées de sadisme et de haine idéologique. Mais l'atteinte à la sainteté de cette femme qui venait de donner la vie et à laquelle on arracherait bientôt son enfant pour le jeter au feu, ce mépris de l'innocence et cette férocité vont plus loin dans l'offense à la création divine que toute autre forme d'attentat. Ici, le sacrilège s'ajoute au crime. »*

Il est, hélas, souvent arrivé dans les guerres, que les combattants oubliant toutes les lois les plus sacrées, fassent périr femmes et enfants dans la fureur et la folie de la vengeance. Ici, c'est infiniment pire, car où il y avait fureur homicide sans raison, il y a ici raison souveraine et froide qui a décidé que ces femmes et ces enfants, ces hommes également, n'avaient pas le droit à la vie, étant a priori, exclus de l'humanité. *« Le crime contre l'humanité, dit encore Frossard, c'est tuer quelqu'un sous prétexte qu'il est né. »*

La formule n'est pas seulement bien frappée, elle est vraie à la lettre. *« Le combattant clandestin savait à quoi il s'exposait. L'enfant d'Izieu ne savait pas qu'il était de trop sur la terre où il avait eu, quelque temps, la permission de jouer. »* Et encore: *« Le*

*sort du juif différerait de celui de tous les autres. L'opposant pouvait cesser de s'opposer. Le juif ne pouvait cesser d'être juif. »* Mais le crime n'aurait pas été complet, s'il n'avait été précédé d'une tentative d'avilissement précédant la mise à mort. Car *« il y a crime contre l'humanité, quand l'humanité de la victime est niée, en clair, et sans appel. »*

Le livre de Frossard est absolument décisif. Il fallait sa manière à lui pour que l'évidence fut absolument évidente, c'est-à-dire ramenée à sa pureté originelle. Ce qui exige concision, mais pour que celle-ci ne soit point abstraite, il fallait qu'elle émerge de la source indicible de souffrances, de la mémoire pudique entre ses larmes et simplement d'un cœur d'homme à la clairvoyance infaillible. Pour dire cette gravité insoutenable, l'humour chestertonien s'efface en tant qu'humour, il se mue en totale compassion. L'intelligence n'y perd rien. Elle énonce des règles éthiques, auxquelles nulle raison droite ne peut se dérober.

A ce livre de Frossard, j'associe deux autres livres dont les signatures cardinales n'ont rien pour effrayer un commensal du pape. Les cardinaux Ratzinger et de Lubac viennent aussi de publier deux ouvrages de factures très diverses mais qui chacun conforte le point de vue de l'académicien. Le cardinal Ratzinger dans une longue incursion dans le domaine politique, en vient à employer un langage symétrique à celui de Frossard pour qualifier la destruction de la conscience qui lui paraît le propre même du régime nazi: *« Là où agit la conscience, une barrière s'élève contre la domination d'un ordre et d'un arbitraire humains. Il existe alors quelque chose de sacré qui doit rester intouchable et se soustrait à toute disposition extérieure ou personnelle, en vertu d'une souveraineté ultime. Seule l'inconditionnalité de la conscience constitue l'antithèse absolue de la tyrannie. Seul le respect de son inviolabilité protège l'homme de l'homme et de lui-même. Seul le règne de la conscience donne la liberté. »* Cela consonne tout à fait avec Frossard: *« Comment devient-on Barbie ?... Quand on adhère à un système totalitaire qu'il soit nazi ou stalinien, que l'on met pour ainsi dire sa conscience personnelle au dépôt au siège du parti. »* (1)

Pour comprendre la vraie nature de la barbarie nazie, il faut passer par là, c'est-à-dire le nihilisme, l'abolition de cette conscience qui *« marque la limite de tout pouvoir humain et lui indique en même temps sa direction. »* (1) C'est pourquoi le témoignage du cardinal de Lubac nous est aussi précieux, puisque ce théologien essentiel, fut au moment de l'Occupation parmi ceux qui alertèrent la conscience française des dangers mortels qu'elle courait, en collaborant avec le nazisme triomphant. *« France, prends garde de perdre ton âme »,* tel était le titre du premier cahier du Témoignage chrétien diffusé clandestinement au risque de la vie des militants de la résistance spirituelle (2) Il nous est précieux de savoir qu'au moment du péril, la nature diabolique du nazisme ait été dénoncée par les témoins et veilleurs de l'Esprit, dont certains comme le père Yves de Montheuil firent le sacrifice de leur vie pour sauver la conscience humaine et française.

**Gérard LECLERC**

André Frossard - *Le crime contre l'humanité* - Robert Laffont: 61 F franco.

(1) Joseph Ratzinger - *Eglise, œcuménisme et politique* - Fayard: 130 F franco.

(2) Henri de Lubac - *Résistance chrétienne à l'antisémitisme* - Fayard.

## Droits de l'homme

# L'image des Médecins du Monde

L'histoire de « Médecins sans frontière » a inspiré un remarquable feuilleton télévisé. C'est l'occasion d'ouvrir un débat sur la nécessité, mais aussi les ambiguïtés d'une politique française des Droits de l'hommes.

**L**e premier épisode, diffusé le jeudi 7 janvier, était consacré au Biafra. Là, en 1971, fut créé le mouvement qui, depuis, est intervenu sur tant de lieux de massacres. Le scénario rédigé par Bernard Kouchner lui-même est mieux qu'une histoire racontée. La nécessité devant laquelle de jeunes médecins, membres de la « Croix Rouge » se trouvent de créer un organisme qui ne se contente plus de soigner, mais veut aussi témoigner des atrocités commises, ouvre le débat, resté parfaitement actuel, sur le « droit à l'information ». Un droit, que la France a depuis officiellement appelé « devoir d'ingérence humanitaire ». Le prochain épisode sera diffusé en février et aura pour décor le Liban. Puis les téléspectateurs pourront suivre leurs héros en Birmanie, en Afghanistan, au Salvador et dans la mer de Chine. Héros, disons-nous ? En effet, au sens télévisuel du terme, car à force de vouloir utiliser les médias pour porter témoignage, les médecins devaient fatalement devenir eux-mêmes un produit médiatique. Cette évolution est-elle dangereuse ? Premier débat.

L'intérêt de la série réside dans la qualité de l'interprétation, de la réalisation, des scénarios qui révèlent la psychologie des personnages, leurs états d'âme. Il y a fort longtemps que la télévision française ne nous avait offert une série d'une aussi grande tenue. Elle a coûté fort cher. Espérons qu'elle sera vendue à des chaînes étrangères.

Et cela d'autant plus que l'intérêt de cette série est aussi politique. L'image de la France ne peut qu'en profiter: elle a été durablement rehaussée par le travail généreux de ces médecins qui intervenaient pourtant de leur seule initiative et en toute indépendance. C'est le cœur d'un deuxième débat. Anciens gauchistes, devenus méfiants à l'égard de la politique, ou bien restés quasiment innocents en ce domaine, ces hommes voient parfois d'un œil consterné leurs bonnes actions récupérées par un gouvernement. La récupération n'est d'ailleurs pas si importante, pas encore vraiment consciente. Elle ne fait peut-être que commencer.

Dès la création d'un secrétariat d'Etat aux droits de l'homme, pourtant donné à l'un des leurs - le docteur Malhuret - certains de ces baroudeurs de la charité ont crié à la trahison. D'autres ont attendu des événements où il leur a semblé que Claude Malhuret ne faisait décidément pas son travail. L'affaire des révolutionnaires iraniens expulsés vers le Gabon a été le détonateur pour Kouchner qui éclate en imprécations contre « le ministère de l'indignation » dans « Libération » (11 janvier).

Voilà les questions sur lesquelles nous voudrions revenir dans les prochains numéros de « Royaliste », tout au long de la diffusion de la série télévisée.

P.L.R. - F.A.

Dans le prochain numéro de « Royaliste », Patrick Pierran traitera des interventions occidentales en Afghanistan.

## Albion

# Nouvelle vague en Angleterre

Un nouveau cinéma anglais est en train de naître. Il serait dommage qu'à cause de l'indélicatesse des distributeurs, le public français ne contribue pas à son succès.

**«T**radutore, traditore». Les distributeurs de films ont décidément des problèmes avec les traductions. Récemment, Fellini menaçait de faire retirer son film *Intervista*, de l'affiche si les sous-titres et les dialogues de la version française n'étaient pas modifiés. En effet, pour ne citer que deux exemples, l'expression italienne qui signifie « production de pauvres gens » devient sur nos écrans « production de merde », et le terme « paesano » se transforme en « cul-terreux ». Pourquoi cette vulgarité qui ne se justifie pas, dans l'œuvre de Fellini ?

Dans un autre registre, l'excellent film, *Wish you were here*, symbole du renouveau du cinéma anglais, sort sur les écrans français, affublé du titre de *Too much*. Cette faute de goût ne peut s'expliquer que par la volonté d'attirer un public d'adolescents vaguement branchés et vaguement anglophones. Alors que si le film s'adresse aux adolescents ce n'est pas parce que son héroïne est « trop », mais au contraire parce que les autres protagonistes ne sont pas « assez » à la hauteur. Il s'agit d'un nivellement par le bas qui prouve que les gens qui distribuent les films ne les comprennent pas forcément.

Dans l'Angleterre de la fin des années 50, Linda s'ennuie ferme dans la station balnéaire où elle habite avec son père veuf et sa petite sœur. Elle fait tout pour se faire remarquer par son père qui n'a d'yeux que pour la petite sœur; pour provoquer par ses tenues un peu légères et la vulgarité de ses propos; et pour réveiller ses concitoyens qui vivent en se contentant de reproduire les comportements de leurs aînés. De provocation en aventure, elle finira par être enceinte. Peut-on imaginer pire, dans ce village où les commérages vont bon train ?

Ce film est l'occasion pour David Leland, le réalisateur, de tracer avec beaucoup d'humour, le portrait de l'Angleterre des années 50, qui n'est pas si différente de l'Angleterre de Mme Thatcher. C'est dans cette volonté de décrire leur pays que réside l'intérêt de ce cinéma (1) qui n'est pas sans rappeler par le sujet, l'esthétique et la légèreté de ton, notre ancienne « nouvelle vague ».

Nicolas PALUMBO

*Too Much*, de David Leland, avec Emily Lloyd.

(1) Dans le même genre, on peut voir actuellement *Prick up your ears*, de Steven Frears. La particularité de ces cinéastes est d'avoir été formés par la télévision.



# Participez à nos activités !



**Lys Rouge**  
Revue trimestrielle d'études et de débats de la N.A.R.

01 45 15 45 15  
Lyon 69006  
42187

Inquiétudes sur une enquête

De nombreux auteurs ont écrit sur le thème de la monarchie, mais il n'y a pas eu de véritable enquête sur le mouvement monarchique en France. Le Lys Rouge a voulu combler ce manque en lançant une enquête sur le mouvement monarchique en France. Cette enquête a été menée par un comité de rédaction composé de membres du Lys Rouge et de personnes extérieures. Les résultats de cette enquête seront publiés dans le prochain numéro du Lys Rouge.

Dans ce numéro :

- Le Congrès de la NAR
- La mort du roi de Laos
- Amédée d'Yvignac

En octobre 1987 des officiels laotiens prétendaient encore que l'ancien roi du Laos vivait tranquillement avec les siens dans une villa entourée d'un jardin. En fait il était mort dans des conditions atroces en 1978. L'information n'a pas intéressé les médias français. «Le Lys rouge» lui consacre 10 pages. Amédée d'Yvignac a été une figure originale du royalisme français. Il vient de s'éteindre à 93 ans. Peu de royalistes se rappellent son nom. «Le Lys Rouge» lui consacre 3 pages et demie. Le prochain congrès de la N.A.R. se prépare dans des circulaires internes. Le «Lys Rouge» a voulu lui consacrer une dizaine de pages. Les Princes parlent, le «Lys Rouge» tient leur press-book. Les livres royalistes anciens sont introuvables. Le «Lys Rouge» organise une bourse aux livres...

Le numéro 37 du «Lys Rouge» : 56 pages. Comme toujours : du sérieux et de l'insolite, pour s'informer et se distraire.

## BON DE COMMANDE

à retourner à « ROYALISTE »  
17, rue des Petits-Champs  
75001 PARIS

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

- ☐ commande le n°37 du «Lys Rouge» et verse 25 F
- ☐ s'abonne au «Lys Rouge» pour 4 n° et verse 50 F
- ☐ s'abonne au «Lys Rouge» pour 8 n° et verse 90 F

Règlement à l'ordre de «Royaliste»  
CCP 18 104 06 N Paris

## MESSES LOUIS XVI

Les messes traditionnelles en mémoire de Louis XVI, se célèbreront le jeudi 21 Janvier :

- A 12h30, en l'église St-Germain-l'Auxerrois (2 Place du Louvre - face à la colonnade, Paris 1er). A 13h45, repas amical au Relais du Sud-Ouest, 154 rue St Honoré -salle du 1er étage- dans la limite des places disponibles.
- A 18h, dans la Chapelle expiatoire (angle du Bd Hausmann et de la rue Pasquier, Paris 8ème), en présence de Mgr le comte de Clermont.

## NORD - PAS DE CALAIS

Bertrand Renouvin animera le Vendredi 5 Février, à Lille une rencontre entre adhérents de la NAR, sympathisants et lecteurs de notre journal. Bonne occasion pour tous nos amis de la région de prendre contact afin de mieux connaître notre mouvement et de pouvoir discuter de ses prises de position.

Cette réunion aura lieu le Vendredi 5 février à 18h30 au restaurant «La Houblonnière», 42 Place du général de Gaulle à Lille. Elle sera suivie, pour ceux qui le désirent, d'un dîner à 19h30 (prix du repas 100 F). On est prié de s'inscrire à l'avance en écrivant au journal.

## SARTHE

La réunion, initialement prévue en janvier, aura lieu au Mans, le Vendredi 12 Février. Bertrand Renouvin, directeur politique de Royaliste et Nicolas Lucas, délégué régional, animeront une conférence-débat à 20 h 30 au Palais des Congrès, à laquelle tous nos lecteurs sont cordialement invités.

## MERCREDIS DE LA NAR

Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans les locaux du journal (17, rue des Petits-Champs, Paris 1er, 4ème étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain. La conférence commence à 20 heures très précises (entrée gratuite), elle s'achève à 22 heures. Un buffet chaud amical est alors servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du buffet 21 F).

Mercredi 20 Janvier - Ancien ministre, universitaire, professeur de droit, Léo HAMON était particulièrement bien placé pour poser, dans son dernier ouvrage «Les juges de la loi», une série de questions sur le rôle du Conseil constitutionnel et son évolution actuelle. La croissance de ce contre-pouvoir est-elle un bien pour la démocratie ou, au contraire, une menace pour nos institutions ?

Mercredi 27 Janvier - Tous les lecteurs de «Libération» connaissent bien Alexandre ADLER, journaliste de politique étrangère. Sa spécialité principale est la situation dans les

pays de l'Est ce qui le qualifie tout spécialement pour venir nous parler de «Gorbatchev et sa perestroïka».

Mercredi 3 Février - Dès la fondation de la NAR deux écrivains ont particulièrement marqué notre cheminement intellectuel : Georges Bernanos et Charles Péguy. Trop souvent on ne retient de l'œuvre immense de ce dernier que certains aspects, mutilant et travestissant sa personnalité. Aussi nous serons très heureux d'accueillir Jean BASTAIRE animateur infatigable de l'association des «Amitiés de Charles Péguy» qui viendra nous présenter «Un autre Péguy».

Mercredi 10 Février - Pas de réunion en raison des vacances scolaires.

## CONGRES

Le congrès annuel de la NAR aura lieu les 23 et 24 janvier à Paris. Son accès est réservé aux seuls adhérents du mouvement qui ont déjà reçu les documents préparatoires ainsi que les renseignements pratiques pour se rendre au Congrès. Nos adhérents de province recevront dans les prochains jours les fichets SNCF qui leur permettront de bénéficier de billets à prix réduit. Le prochain numéro de «Royaliste» publiera les motions qui auront été adoptées.

## Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Profession : .....  
Adresse : .....

désire recevoir sans engagement de ma part une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à retourner à :

«Royaliste», 17, rue des Petits-champs, 75001 Paris

# La campagne en arrière-plan



**A** moins de cinq mois de l'élection présidentielle, et après les réglemens de comptes de ces derniers mois, règne un climat politique d'une surprenante douceur qui coïncide avec les belles journées du faux printemps de ce début d'année. Passée la traditionnelle trêve des confiseurs, les principaux candidats officiels entrent en effet en campagne avec une lenteur et une prudence extrêmes, comme s'ils craignaient de connaître trop vite la rigueur des combats.

Sans doute le silence gardé par le président de la République explique-t-il en partie cette réserve. On ne fait pas la guerre à un adversaire qui ne s'est pas déclaré et qui laissera peut-être sa place à un autre moins coriace. De plus, selon une règle bien établie, la cohabitation contraint deux des principaux protagonistes à laisser les armes soigneusement fourbies le plus longtemps possible au vestiaire.

## INCERTITUDES

**O**n aurait tort, cependant, de réduire l'attitude de François Mitterrand à un simple calcul tactique. Outre le choix personnel qu'il a à faire, puisque le Président n'a pas envie de se représenter, c'est par respect pour sa fonction que celui-ci a décidé de se taire. L'annonce prématurée d'un retrait ou d'une nouvelle candidature créerait en effet un vide préjudiciable à l'Etat, puisque le Président deviendrait dans le premier cas un commis à l'expédition des affaires courantes et, dans le second, un partisan exposé aux tentations démagogiques, en politique intérieure comme à l'égard de l'étranger.

Les rivaux du président de la République sont sans aucun doute embarrassés par ces contraintes et ces incertitudes, mais la situation d'attente ne définit pas à elle seule le climat. Du côté des états-majors, perçoit une gêne d'une autre nature, que l'ouverture de la campagne électorale masquera sans qu'elle en soit dissipée. Cette gêne résulte des relations entre les formations politiques et les candidats, apparemment sans nuages mais souvent très complexes.

Certes, le RPR peut afficher à cet égard une certaine sérénité, puisque l'improbable victoire du Premier ministre permettrait à ce parti d'accroître son emprise sur l'Etat comme sur la société. Les choses sont en revanche moins claires dans le camp socialiste et chez les amis de Raymond Barre. Comment ces derniers ne s'inquièteraient-ils pas d'entendre leur candidat proclamer depuis tant d'années son mépris pour la classe politique ? Voilà un homme qui risque d'échapper, non à son milieu sociologique, mais aux pressions intéressées et aux ambitions personnelles des groupes et des personnalités qui le soutiennent. La situation du parti socialiste est encore moins enviable. Cette formation, dont la volonté de puissance n'est plus à décrire, est bien obligée de constater que les décisions majeures lui échappent : les propositions qu'elle présente n'engagent qu'elle-même, la décision de dissoudre l'Assemblée nationale, qu'une forte minorité réclame en cas de victoire, appartient au président de la République, et c'est de ce libre choix que dépendront les alliances après le mois de mai...

En somme, pour la plupart des formations politiques, l'élection présidentielle est une course inévitable et dangereuse, par les rivalités internes qu'elle fait naître, au terme de laquelle elles ne peuvent espérer une victoire complète. L'issue du combat marque le début des compromis décevants, la prise de distance du candidat vainqueur à l'égard de ceux qui l'ont élu, et une ambiguïté permanente : le parti (ou la coalition) ne peut contraindre le nouveau président, mais celui-ci ne peut se libérer complètement de ses partisans qui sont capables, comme on l'a vu au cours du septennat, de lui nuire sans le vouloir.

## L'INDIFFERENCE ?

**A** l'attente, à la gêne, il faut ajouter le « risque de l'indifférence » récemment décrit par Jean-Marie Colombani (1). Aux affrontements passionnés, aux prédictions apocalyptiques et aux espoirs démesurés, a succédé un état d'esprit désenchanté.

A droite comme à gauche, on ne propose plus de faire obstacle à la « révolution » ou de transformer la société, mais de prolonger l'effort, de mieux gérer et de réformer à petits pas, tant et si bien que l'intérêt pour la compétition s'en trouve affaibli. Mais nous avons trop souvent dénoncé l'anticommunisme primaire de la droite et le mythe du Programme commun pour regretter le prétendu « bon vieux temps » de la guerre civile froide. Si le risque de l'indifférence existe, il est la contrepartie d'évolutions positives. L'enlèvement des expériences de droite et de gauche a été facteur de lucidité, et l'opinion a pris de la distance par rapport aux formes habituelles de la lutte politique. Cela n'a pas empêché un très grand nombre de citoyens d'exprimer nettement leurs refus et leurs souhaits sur des questions essentielles - par exemple l'attachement au principe de légitimité en 1986, le refus de la compétition sauvage dans l'Université et, tout récemment, une conception ouverte de la nationalité. Dans le même temps, la présidence de la République a évolué vers une conception beaucoup plus arbitrale, qui explique la popularité de François Mitterrand, et la séduction qu'il exerce au-delà de la gauche.

Cela ne signifie pas que l'élection présidentielle soit dénuée de sens ni d'importance. Il n'est pas indifférent que Raymond Barre l'emporte sur François Mitterrand, si celui-ci se présente. Outre les impulsions que l'actuel Président peut donner dans le domaine économique et social, sa réélection permettrait que les institutions continuent d'évoluer, offrirait l'occasion de dépasser les clivages politiques et donnerait sa chance à la nouvelle génération politique qui, à droite comme à gauche, a commencé d'apparaître... De tels enjeux méritent réflexion, et d'abord celle de François Mitterrand placé devant un choix qui pourrait être, une nouvelle fois, historique.

Bertrand RENOUVIN

(1) Le Monde - 5 janvier 1988.